Envoyé en préfecture le 16/03/2024
Reçu en préfecture le 16/03/2024
Publié le 19/03/2024
ID : 059-215902073-20240316-005_2024-DE

Pour le Maire empêché
Le 1er Adjoint au Maire,
RASZYNSKI

VILLE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2024

Date de convocation : 02.03.2024 Date de publication : 02.03.2024	**L'an deux mille vingt-quatre ; le neuf mars,** Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 27 Quorum : 14 Présents : 17 Absents excusés : 8 Ont donné pouvoir : 8 Absents : 2 Ont pris part au vote : 25 Exprimés : 25 Pour : 25 Contre : xx Abstention : xx Secrétaire de séance : M. Michel RENARD	**PRESENTS** : M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, M. Michel RENARD, M. Jean-Claude LIETARD, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE. **ABSENTS EXCUSES** : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Mme Annie NOTELET, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, M. Romuald CHANTREL, Mme Virginie BERNUS, Mme Tiffanie SURIA. **ONT DONNE POUVOIR** : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE, Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Monique PASSET, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS donne pouvoir à M. Michel RENARD, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM donne pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET donne pouvoir à M. Daniel HERLAUD, M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI. **ABSENTS** : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N° 05-2024-DF-RK

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE MEDIATEUR SCOLAIRE EN CONTRAT « ADULTE RELAIS ».

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI, Adjoint au Maire informe l'Assemblée délibérante de la recrudescence de situations conflictuelles aux abords des écoles, également hors temps scolaire (cantine...), des difficultés relationnelles constatées entre l'école et certaines familles.

Envoyé en préfecture le 16/03/2024
Reçu en préfecture le 16/03/2024
Publié le
ID : 059-215902073-20240316-005_2024-DE

Il souligne également la forte mobilisation de la commune dans le dispositif de la Cité Educative (labellisation) ainsi que l'engagement dans la prévention et la lutte contre l'évitement scolaire.

Pour une meilleure réponse à ce phénomène, l'enjeu aujourd'hui est de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (état, commune, parents, associations, intervenants du périscolaire, écoles et collèges...) autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes de quartiers prioritaire de la Politique de la Ville, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle, à tous les temps et dans tous les espaces de vie.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI expose à l'Assemblée délibérante la nécessité de la présence d'un médiateur scolaire au sein de la commune afin de pallier cette situation.

Vu le programme « ADULTE-RELAIS », créé par le Comité Interministériel des Villes du 14 Décembre 1999,

Vu la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 Février 2014,

Vu l'avis favorable d'attribution d'un poste « ADULTE-RELAIS » par la Préfète Déléguée pour l'Egalité des Chances,

Vu le Contrat de Ville 2015-2020 prorogé de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » et le déploiement, prévu en son sein, du dispositif « ADULTE-RELAIS » axé sur l'accueil, l'accompagnement, la sensibilisation, l'orientation, l'information et l'animation des publics originaires des quartiers en Politique de la Ville,

Considérant que la création de postes « ADULTE-RELAIS » est destinée à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville,

Considérant que la Ville d'Escautpont entend inscrire le dispositif « ADULTE-RELAIS » dans sa stratégie d'action de médiation d'accès aux droits et aux services, de médiation sociale et de vie du quartier Brunehaut dans l'optique d'une meilleure intégration du quartier et de ses habitants au fonctionnement global de la Ville.

Peuvent exercer des activités « ADULTE-RELAIS » les personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de 26 ans au moins ;
- Être sans emploi ou bénéficiant d'un contrat aidé ;
- Résider dans un quartier prioritaire de la Politique de la ville.

Le médiateur scolaire qui aura pour mission de :

- Participer à l'apaisement du climat scolaire au sein et aux abords de l'école par une présence rassurante et en créant du lien avec les familles du quartier
- Prévenir et gérer les conflits actuels
- Renforcer le lien entre les familles et l'institution scolaire (école et périscolaire), notamment en les faisant participer activement aux actions proposées.

Envoyé en préfecture le 16/03/2024
Reçu en préfecture le 16/03/2024
Publié le
ID : 059-215902073-20240316-005_2024-DE

- Promouvoir les valeurs de la République et de laïcité auprès des publics rencontrés. En dehors des temps scolaires, il interviendra aux abords des structures d'accueil de l'enfant et du jeune.
- La restitution des constations auprès de sa hiérarchie au sein de la collectivité.

L'agent recruté devra bénéficier d'actions de formation lui permettant de remplir ces missions.

Modalité du contrat :
- Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 3 ans maximum, renouvelable ;
- Poste à temps complet (35h/semaine) ;

Modalité du contrat :
- Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 3 ans maximum, renouvelable ;
- Poste à temps complet (35h/semaine) ;

Le financement de ce poste est pour partie assuré par l'État sur la base d'une aide annuelle, revalorisée au 1er juillet de chaque année, pendant une durée de 3 ans, pouvant être renouvelée une fois. Les modalités de répartition de son temps de travail entre ces différentes missions seront définies dans le cadre de son accompagnement/tutorat.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- **CREER** un poste de médiateur scolaire en contrat « ADULTE-RELAIS » à temps plein, contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans,

- **D'ACCEPTER** le principe de financement énoncé comme ci-dessus :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à défaut le 1er Adjoint à signer avec l'État une convention officialisant la création de poste pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, ainsi que tout document s'y rapportant,

- **DE CHARGER** Madame le Maire à procéder au recrutement et à veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Pour le Maire empêché
L'adjoint par délégation,

MAIRIE D'ESCAUTPONT (NORD)

Raphaël KRUSZYNSKI